



Profil de baignade de la plage de Grand Galet – SAINT BARTHELEMY						
Date d'élaboration du profil : 2018						
Caractéristiques de la baignade			Schéma de la zone de baignade			
Zone de baignade : Grand Galet Commune : SAINT BARTHELEMY Personne responsable de l'eau de baignade : Mr le Président de la Collectivité, Bruno MAGRAS Période d'ouverture : 1 ^{er} Janvier au 31 décembre Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : très fréquentée						
Historique de la qualité de l'eau de baignade						
Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années						
Année	2015	2016	2017	2018		
Classement	A	A	A	A		
A : Eau de bonne qualité- B : Eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée – D : Eau de mauvaise qualité						
Liste des épisodes de pollutions au cours des dernières années :						
Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade (oui/non)			
04/09/17 – 06/10/17	Ponctuelle	Ouragan IRMA	Oui			
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'action
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
Station d'épuration	Fort	200m	Bactériologie	Analyses mensuelles	Suivi des performances épuratoires de la station d'épuration	Contrat de délégation de service public conclu avec la SAUR pour l'entretien et le suivi de la station d'épuration
Sargasses	Moyen	0	Présence de H ₂ S	Analyses mensuelles de l'air	Ramassage des algues	Contrat d'entretien de la plage

➤ Note synthèse Anse Galet Saint Barthélemy : suivi COM ARS.

- Etude d'impact de la station d'épuration d'eaux usées de Gustavia à réaliser.
- Assainissement Non Collectif (ANC) : Pollution constatée ; 26 ANC non conformes à mettre aux normes et 47 à contrôler.
- Vigilance sur terrains constructibles / ANC.